

# LE RÉSEAU TMA ÉVOLUE AVEC MODALIS !



# TMA REJOINT MODALIS !

## Une nouvelle application mobile sur le réseau

Dans le cadre du projet de billettique intermodale porté par Nouvelle-Aquitaine Mobilités, TMA rejoint MODALIS pour offrir aux usagers une solution complète de voyage (infos en temps réel, open paiement, billettique unique...).

Première étape de ce projet : le lancement de l'application mobile MODALIS en remplacement de l'application NéMO (ex My Bus).

L'application MODALIS permet un accès facilité aux services de mobilité proposés par la Région Nouvelle-Aquitaine (achat de titres de transport, calcul d'itinéraire, info trafic) sur de nombreux réseaux (TER Nouvelle-Aquitaine, etc).

L'objectif : un seul outil permettant à l'usager de gérer ses trajets, ses achats et ses validations, en toute simplicité.

## Étape 1

### 01<sup>er</sup> janvier 2026 : MODALIS devient l'application officielle du réseau TMA

MODALIS devient la nouvelle application de référence pour les usagers du réseau TMA.

Elle maintient la majorité des fonctionnalités proposées sur NéMO (achat et validation de titres, info trafic, calcul d'itinéraire) et le process de validation reste identique.

Les titres de transport achetés via MODALIS devront être validés en scannant les QR codes présents à bord des bus, directement depuis l'application.

**Flashez  
pour valider !**

Ces QR codes seront présents à l'entrée des véhicules sous format d'une affiche A5 (voir ci-contre) disposée sur les portes à l'entrée du bus.



Retrouvez les informations relatives à votre réseau sur [modalis.fr](http://modalis.fr)

**movima**  
la mobilité en action mont de marsan agglo

## Étape 2

Du 01<sup>er</sup> au 31 janvier 2026 : Phase de transition

Du 01<sup>er</sup> au 31 janvier 2026, l'achat de titres de transport ne sera plus possible sur l'application NéMO. Il se fera exclusivement via l'application MODALIS.

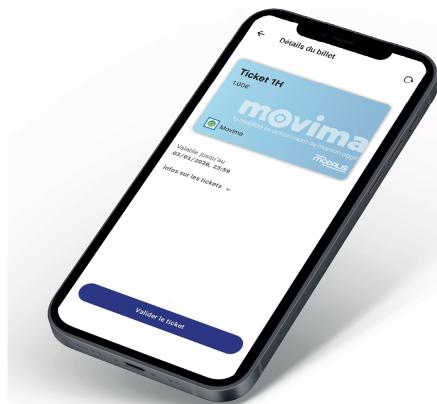
L'application NéMO restera cependant active sur tout le mois de janvier, afin de permettre aux usagers qui disposent encore de titres valides dans l'application de continuer à les consommer, et de les écouler autant que possible jusqu'au 31 janvier 2026.

Lors de cette phase de transition, les clients et notamment les abonnés seront informés des modalités de remboursement / échange des titres NéMO qu'ils détiendraient au-delà du 31 janvier 2026 (actu disponible sur le site internet TMA + communication sur les réseaux sociaux + message sur l'application NéMO et emailing de la part de NéMO).

À partir du lancement de Modalis, et jusqu'au 31 janvier 2026, les deux systèmes de validation des titres achetés sur mobile cohabiteront donc.

## Étape 3

01<sup>er</sup> février 2026 : Fin de l'utilisation de l'application NéMO



À partir du 01<sup>er</sup> février 2026, l'achat et la validation des titres de transport ou encore le suivi des infos trafic se feront exclusivement via l'application MODALIS.

Les titres NéMO ne seront plus acceptés sur le réseau.

Téléchargez  
l'application  
Modalis



# Côté clients

Les options proposées aux usagers détenant des titres NéMO

## Titulaires d'un abonnement au 01<sup>er</sup> février 2026

Les usagers possédant un abonnement annuel valable au-delà du 31 janvier 2026 recevront un emailing fin décembre les invitant à échanger leur abonnement dématérialisé NéMO contre une carte d'abonnement physique sur laquelle sera crédité le solde restant de leur abonnement.

Pour cela, ils pourront se rendre directement à l'agence commerciale munis d'une simple photo d'identité (sur présentation de leur pièce d'identité). Ils auront également la possibilité de faire réaliser la carte à distance, en communiquant les éléments demandés par email ou par courrier. La carte sera alors expédiée à leur domicile au plus tôt.

## Titulaires de titres unitaires au 01<sup>er</sup> février 2026

A partir du 01<sup>er</sup> février 2026, les titres achetés sur NéMO ne pourront plus être utilisés. Les usagers qui posséderont encore des titres à cette date devront se rendre à l'agence commerciale pour les échanger contre des titres papier.

**LA PÉRIODE D'ÉCHANGE DES TITRES NÉMO NON CONSOMMÉS S'ÉTENDRA DU 01<sup>ER</sup> FÉVRIER AU 31 AVRIL 2026 INCLUS.**

